

À Bédenac

TOUT ROULE, OU PRESQUE... !

Bédenac, le 11/02/2025

Le chef d'établissement n'a de cesse depuis plusieurs mois de répéter les consignes émanant de la DI concernant les restrictions budgétaires.

Lors d'une fouille sectorielle en service de nuit terminée à plus de 22h00, il a évoqué ces restrictions budgétaires pour justifier la maigre collation offerte (charcuterie bon marché et petites bouteilles d'eau) à l'ensemble des personnels présents, y compris une équipe d'ERIS de Bordeaux et une équipe cynophile de Toulouse. 3 ou 4 bouteilles de jus de fruits ne paraissent pourtant pas si chères même à la supérette du coin, mais bon...

Pour les fêtes de fin d'année, il était réticent à toute idée d'amélioration du repas des agents en service de nuit, 24/25 décembre, 31/1^{er} janvier.

Plus récemment, il a rappelé au service comptable et à l'économat, le message du secrétaire général au sujet des restrictions budgétaires, en précisant que ces consignes étaient d'application stricte ! Il ne fait qu'appliquer les ordres, pourrait-on dire, seulement voilà :

Une quinzaine de jours après cette fameuse fouille, c'était viennoiseries à profusion et repas amélioré au mess pour la visite d'un sénateur... !!!

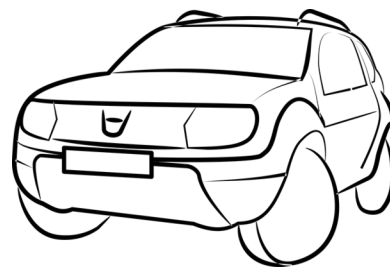
Une distribution du reste de ces viennoiseries a même été faite en fin de journée dans les bureaux afin d'éviter de devoir en jeter... Tenez les gueux !

Alors qu'à Bédenac il n'y a pas et il n'y a jamais eu de véhicule de fonction, depuis son arrivée, monsieur le chef d'établissement utilise chaque jour de la semaine un des véhicules de service pour rentrer chez lui, à 30 kms du CD sans se soucier un instant du coût ni des besoins de l'établissement.

L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !

Pour exemple, le 13/12/24, le **vaguemestre a dû prendre sa voiture personnelle** pour se rendre à la poste faute de véhicule disponible, et le 06/02/25, alors que le véhicule DUSTER avait été réservé pour 2 agents devant se rendre en formation à Bordeaux, ceux-ci sont partis avec ¾ d'heure de retard, ce véhicule ayant malgré tout été pris par le Chef d'établissement la veille au soir.

Concernant les frais engendrés par cette utilisation plutôt personnelle des véhicules, jusqu'à présent l'établissement ne s'en sortait malgré tout pas trop mal avec la Renault Zoe, véhicule électrique. On peut toutefois s'interroger sur la logique d'en disposer dans un établissement ne possédant pas dans son enceinte de borne de recharge. Mais depuis peu, le CE utilise et garde même parfois les week-ends le Dacia DUSTER qui est un modèle thermique, **au diable cette fois les restrictions budgétaires !!!!**



Pourtant une note de service signée de sa main stipule que « l'autorisation d'utiliser un véhicule de service relève de l'organisation du service et ne constitue pas un droit à

bénéficier de ce véhicule ».

L'UFAP UNSa Justice demande au CE de respecter sa propre note relative à l'utilisation des véhicules de service.

À Bédenac, pendant que les différents services comme l'économat, la comptabilité ou le greffe sont au bord du naufrage, que les techniques courent dans tous les sens pour essayer d'éviter que la mise en service des nouveaux locaux tourne à la catastrophe, que le BGD est tenu par les officiers... **pour le chef d'établissement, tout roule !**

L'UFAP UNSa Justice
Bédenac